

R.E.V.E.  
Courrier arrivé  
24 NOV. 2017  
Régie des Eaux  
de Venelles

Rapport d'analyse Page 1 / 2  
Edité le : 18/11/2017

REGIE DES EAUX DE VENELLES

Ancien Presbytère - Rue Felix Chabaud  
13770 VENELLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE17-171267		<b>Analyse demandée par :</b> ARS PACA - DT 13	
<b>Identification échantillon :</b> LSE1711-18549-1			
<b>Nature :</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	CENTRE AQUATIQUE PARC DES SPORTS	<b>Code PSV :</b> 000005383	
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET ACCEUIL ESU		
<b>Dept et commune :</b>	13 VENELLES		
<b>UGE :</b>	0099 - A.E.P. VENELLES		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b> D1	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	REGIE DES EAUX DE VENELLES ANCIEN PRESBYTÈRE RUE FÉLIX CHABAUD 13770 VENELLES		
<b>Nom de l'installation :</b>	UDI PARC DES SPORTS	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 005926
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 15/11/2017 à 10h20 Réceptionné le 15/11/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FROMENT Rémi Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 15/11/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	13D1FE	15.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#
pH sur le terrain	13D1FE	8.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	13D1FE	0.16	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	13D1FE	0.18	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	13D1FE	13	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	13D1FE	13	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Aspect de l'eau	13D1FE	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	13D1FE	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	13D1FE	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	13D1FE	0	-	Qualitative		
Turbidité	13D1FE	0.26	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	13D1FE	8.25	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	13D1FE	20.5	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	13D1FE	405	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
<b>Cations</b>						
Ammonium	13D1FE	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
<b>Métaux</b>						
Fer total	13D1FE	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #

13D1FE

ANALYSE (D1+FE) EAU DE DISTRIBUTION (ARS13-2017)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Alice MARTINHO  
Directeur Technique Adjoint Biologie

